

Vers l'égalité des **mots** cratique.

Avant-projet de loi sur la réforme électorale

A/S M. Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions
Commission des institutions, Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires, 3^{ième} étage
Québec, Québec
G1A 1A3

PAR LE COLLECTIF DU SPPELL

SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation).
MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière).
NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.

1. Description du groupe signataire

Année de fondation :

Le SPPELL est né de la fusion entre le syndicat de la région de Lanaudière avec celui de la région élargie des Laurentides peu de temps après la fusion des commissions scolaires en 1998.

Mission :

Le syndicat a pour but l'étude, la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques, sociaux et professionnels de ses membres, particulièrement la négociation et l'application de convention collective. Le syndicat peut également œuvrer en collaboration avec les mouvements et organismes dont les intérêts sont conciliables avec les siens. **De plus à l'intérieur du syndicat, il y a un comité à la condition des femmes dont le mandat est de promouvoir et défendre les intérêts des femmes dans tous les aspects de la vie syndicale et ce, en lien avec la société en général.**

Nombres de membres :

Le syndicat des professionnelles et professionnels (SPPELL) compte environ 290 membres.

Territoire desservi :

Le territoire juridictionnel du syndicat couvre les territoires des commissions scolaires suivantes : de la Rivière-du-Nord, des Laurentides, Pierre-Nepveu et des Samares.

Le siège social est situé dans la région des Laurentides, au 795 rue Melançon, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 4L1.

<p>SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation). MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière). NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.</p>

Principales réalisations :

- Le recrutement des femmes professionnelles et la consolidation du réseau national, des répondantes, qui se veut actif et engagé.
- La production d'une vidéo sur l'implication des femmes professionnelles de l'éducation dans le mouvement syndical : « On se donne des ELLES »
- L'animation plus dynamique des activités syndicales en accordant une attention particulière à l'aspect social de la rencontre.
- Le développement des connaissances et des compétences essentielles à une participation syndicale significative.
- La rédaction de ce mémoire sur la loi électorale.

2. Résumé du mémoire :

Nous, les professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière, sommes en mesure de nous positionner sur l'avant-projet de loi électorale. Nous croyons que le développement de notre société débute dans l'accompagnement de la personne en devenir en milieu scolaire. Ainsi, dans notre travail quotidien, nous facilitons l'actualisation du potentiel de la personne. Ce projet de loi nous apparaît insuffisant pour garantir l'accès à tous aux instances décisionnelles nationales.

SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation).

MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière).

NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.

En résumé, les limites de cet avant-projet de loi se situent sur trois grands axes :

- Utiliser des districts pour comptabiliser la proportionnelle plutôt que l'échelle nationale,
- Utiliser un seul bulletin de vote pour élire deux candidats au lieu de deux bulletins de vote distinct,
- Composer des listes de candidats aléatoires selon la volonté de chaque parti, donc ne certifie aucunement le respect de la représentativité des femmes, des milieux ethnoculturelles et des régions.

Listes des recommandations

PROPOSITION 1 : INSTAURATION DE DEUX VOTES

Instaurer deux votes distincts pour permettre aux électeurs et électrices de mieux exprimer les nuances de leurs opinions politiques : un pour l'expression des préférences entre les candidatEs dans les circonscriptions et un autre pour l'expression de leurs préférences entre les partis (candidatures de listes).

PROPOSITION 2 : ÉTABLISSEMENT D'UNE COMPENSATION NATIONALE

La compensation (mode proportionnel) doit être établie à l'échelle nationale (et non pas au niveau de chaque district), en y attribuant au moins 40% des sièges de l'Assemblée nationale (50 députéEs) qui seront répartis en proportion du nombre de votes obtenus par les partis à la grandeur du Québec.

SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation).

MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière).

NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.

PROPOSITION 3 : RECOURS À DES LISTES NATIONALES ET ENCADREMENT DE LA COMPOSITION DES LISTES

Les listes nationales seraient présentées par chaque parti politique. **Obligation des partis (sous peine de rejet par le Directeur général des élections)** de présenter des listes conformément à ce qui suit:

- alternance entre les femmes et les hommes sur la liste en commençant par une femme (quelque soit le niveau de liste retenu) ;
- représentation de toutes les régions dans la première moitié de la liste ;
- les personnes de la diversité ethnoculturelle devraient être en bonne position sur la liste

Mesures pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes suppose une volonté politique ferme de l'État et un engagement des partis politiques par la mise en place d'un ensemble de mesures, certaines contraignantes d'autres incitatives et éducatives, pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible.

3. Introduction

Dans ce mémoire, vous y trouverez des éléments positifs du projet que nous avons retenus pour notre société québécoise, des limites évidentes qui constituent un recul à la démocratie québécoise, des changements souhaités afin d'enrichir l'avant-projet de loi ainsi que nos recommandations au ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques du gouvernement du Québec.

<p>SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation). MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière). NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.</p>

Voici notre position face à l'avant-projet de loi sur la réforme électorale :

- Nous croyons qu'il y aura encore trop de votes perdus,

- Nous croyons que le pluralisme politique actuel de notre société ne sera pas respecté du début et ce, jusqu'à la fin du processus,

- Nous croyons qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il y aura un éloignement des objectifs à atteindre,

- Nous croyons qu'il pourrait y avoir plus de mesures d'encadrement afin de garantir la diversité ethnoculturelle.

SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation).

MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière).

NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.

4. Argumentaire

Voici pourquoi nous sommes partiellement en désaccord avec l'avant-projet de loi proposé :

Les éléments positifs de l'avant-projet de loi :

- L'élection des députés de deux façons : uninominale et proportionnelle,
- Une incitation financière aux partis qui feraient un effort particulier pour présenter des candidates,
- Une incitation financière aux partis qui feraient un effort particulier pour présenter des candidates et des candidats issus des « minorités »¹,
- Une nouvelle division géographique de la carte électorale principalement le nouveau découpage de la carte électorale proposé qui provient de l'exemple du fédéral (77 circonscriptions électorales).

<p>SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation). MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière). NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.</p>

¹ Le gouvernement parle de « minorités » c'est-à-dire de citoyens et citoyennes d'origines autres que française.

Les limites de l'avant-projet de loi :

- En regroupant en district les 50 députés élus selon un mode proportionnel, cela limite l'émergence des petits partis qui profiteraient beaucoup plus d'une comptabilisation sans territoire au niveau national,
- L'utilisation d'un seul bulletin de vote est insuffisant pour élire deux candidats. Il est évident que deux votes distincts permettent de mieux exprimer les nuances de notre opinion politique,
- En matière d'égalité, l'avant-projet de loi ne garantit pas l'équilibre entre la représentation féminine à l'assemblée nationale et la réelle proportion des femmes dans la société.

SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation).
MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière).
NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.

5. Les changements souhaités

Nous, les professionnelles de l'éducation, croyons à l'enrichissement de notre société par l'apport féminin qui contribue à l'harmonisation des décisions prises par l'ensemble des élu(e)s.

Afin de permettre l'émancipation de toute personne humaine, nous devons nous assurer que la société québécoise ait des règles qui puissent favoriser l'émergence de l'engagement dans la vie politique. Présentement, dans nos écoles québécoises, les professionnelles et les professionnels accompagnent les élèves dans leur développement personnel et social parce qu'ils espèrent, qu'indépendamment de leur milieu social économique et culturel, que ces jeunes aient la chance d'accéder à une vie démocratique à la mesure de leurs ambitions.

- Instaurer deux votes distincts pour exprimer toutes les nuances des opinions politiques. Un vote pour l'expression du sentiment d'appartenance à un député(e) de circonscription et un vote pour la liberté de choisir entre les idéologies des partis,
- Attribuer au moins 40% des sièges de l'assemblée nationale (50 députés(es) à la proportionnelle calculée au niveau national et non par district),
- Recourir à des listes nationales présentées par chaque parti pour exprimer le pluralisme politique de la société québécoise,

SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation).

MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière).

NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.

- Composer des listes nationales visant l'équilibre entre la représentativité réelle dans la société et la représentativité des élus(es) aux instances nationales,
 - L'égalité entre les hommes et les femmes (alternance femme/homme),
 - La représentation de toutes les régions,
 - La diversité ethnoculturelle.

Si ces changements faisaient partie de la loi sur la réforme électorale, les femmes professionnelles auraient le sentiment que la société québécoise mettrait en place des structures démocratiques favorisant la continuité de l'épanouissement de chacun. Les professionnelles de l'éducation accompagnent déjà les élèves dans leur émancipation, ce qui contribue à amener à l'âge adulte, des citoyens (nes) responsables. À ce stade les jeunes adultes doivent avoir des modèles féminins au pouvoir même en région afin de s'engager et poursuivre dans la vie politique. Si non, on risque d'entendre encore et encore : « De toute façon c'est le gouvernement qui décide et on ne peut rien y faire » .

Nous nous devons d'assurer la transition de l'école, milieu d'apprentissage à la société, milieu d'engagement afin qu'elle soit vécue comme un passage favorisant la continuité du citoyen et de la citoyenne responsable.

<p>SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation). MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière). NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.</p>

RECOMMANDATIONS

PROPOSITION 1 : INSTAURATION DE DEUX VOTES

Instaurer deux votes distincts pour permettre aux électeurs et électrices de mieux exprimer les nuances de leurs opinions politiques : un pour l'expression des préférences entre les candidatEs dans les circonscriptions et un autre pour l'expression de leurs préférences entre les partis (candidatures de listes).

PROPOSITION 2 : ÉTABLISSEMENT D'UNE COMPENSATION NATIONALE

La compensation (mode proportionnel) doit être établie à l'échelle nationale (et non pas au niveau de chaque district), en y attribuant au moins 40% des sièges de l'Assemblée nationale (50 députéEs) qui seront répartis en proportion du nombre de votes obtenus par les partis à la grandeur du Québec.

PROPOSITION 3 : RECOURS À DES LISTES NATIONALES ET ENCADREMENT DE LA COMPOSITION DES LISTES

Les listes nationales seraient présentées par chaque parti politique. **Obligation des partis (sous peine de rejet par le Directeur général des élections)** de présenter des listes conformément à ce qui suit:

- alternance entre les femmes et les hommes sur la liste en commençant par une femme (quelque soit le niveau de liste retenu) ;
- représentation de toutes les régions dans la première moitié de la liste ;
- les personnes de la diversité ethnoculturelle devraient être en bonne position sur la liste

Mesures pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes suppose une volonté politique ferme de l'État et un engagement des partis politiques par la mise en place d'un ensemble de mesures, certaines contraignantes d'autres incitatives et éducatives, pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible.

SYLVIE GRANT, membre du SPPELL et présidente du comité de la condition des femmes de la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation).

MARIE PICHER, membre du SPPELL et répondante à la condition des femmes du SPPELL (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière).

NATHALIE CYR, membre du SPPELL et substitut à la répondante de la condition des femmes du SPPELL.

Demande d'audition

Souhaitez-vous être entendu-e-s par la Commission lors de son passage dans votre région ? : OUI NON

Nom (individu(s) ou organisme) : Sylvie Grant

Adresse : 1191 rue Trudeau ,Prévost, Québec

Code postal : J0R 1T0

Téléphone : 450-224-5296

Personne à contacter : Sylvie Grant

Téléphone (si différent du précédent) : _____